



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Délibération

Séance publique du 25 juin 2021

N° 2021-319

Convocation du 18 juin 2021

Aujourd'hui vendredi 25 juin 2021 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, M. Stéphane PFEIFFER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, Mme Isabelle RAMI, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatih BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Fabienne DUMAS, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAR, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaël LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Jean TOUZEAU à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
M. Bernard-Louis BLANC à Mme Marie-Claude NOEL
Mme Delphine JAMET à Mme Harmonie LECERF
M. Nordine GUENDEZ à M. Alexandre RUBIO
Mme Josiane ZAMBON à M. Jean-François EGRON
M. Dominique ALCALA à M. Michel LABARDIN
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI
M. Max COLES à M. Michel LABARDIN
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET
Mme Eve DEMANGE à M. Olivier CAZAUX
M. Nicolas FLORIAN à M. Jean-Marie TROUCHE
Mme Sylvie JUQUIN à Mme Anne LEPINE
M. Jacques MANGON à Mme Béatrice SABOURET
M. Thierry MILLET à Mme Béatrice SABOURET
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Zeineb LOUNICI
M. Jérôme PESCINA à M. Patrick BOBET
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Eva MILLIER
Mme Agnès VERSEPUY à M. Fabrice MORETTI

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Patrick PAPADATO à Mme Camille CHOPLIN jusqu'à 10h25
M. Baptiste MAURIN à Mme Françoise FREMY jusqu'à 12h15
Mme Géraldine AMOUROUX à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 14h15
Mme Stéphanie ANFRAY à Mme Amandine BETES à partir de 14h15
Mme Christine BONNEFOY à M. Jean-Marie TROUCHE à partir de 14h15

Mme Simone BONORON à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 14h15
Mme Fatih BOZDAG à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 12h40
M. Alain CAZABONNE à M. Fabien ROBERT à partir de 12h35
M. Thomas CAZENAVE à M. Stéphane MARI de 12h40 à 14h50
Mme Laure CURVALE à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à partir de 11h35
Mme Fabienne DUMAS à M. Fabien ROBERT à partir de 14h15
M. Christophe DUPRAT à M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 12h15
Mme Anne FAHMY à Mme Fabienne HELBIG de 12h40 à 14h50
Mme Sylvie JUSTOME à M. Didier CUGY de 9h45 à 11h15
M. Guillaume MARI à M. Radouane-Cyrille JABER jusqu'à 14h15
M. Franck RAYNAL à M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 11h55
Mme Marie RECALDE à Mme Anne-Eugénie GASPAR jusqu'à 10h35 et à partir de 14h15
Mme Karine ROUX-LABAT à Mme Eva MILLIER à partir de 14h15
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Typhaine CORNACCHIARI à partir de 11h
M. Thierry TRIJOULET à M. Alain ANZIANI jusqu'à 10h30 et à partir de 14h50

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Thomas CAZENAVE à partir de 14h50 ; Mme Anne FAHMY à partir de 14h50; Mme Fabienne HELBIG à partir de 14h50; M. Gwénaël LAMARQUE à partir de 15h20; M. Stéphane MARI à partir de 14h50; M. Michel POIGNONEC à partir de 13h; M. Patrick PUJOL à partir de 13h; M. Kévin SUBRENAT à partir de 14h15

LA SEANCE EST OUVERTE

 <p>BORDEAUX MÉTROPOLE</p>	Conseil du 25 juin 2021	Délibération
	Direction générale Valorisation du territoire Direction du développement économique	N° 2021-319

Association pour l'éducation et la formation permanente à Tivoli - AFEPT - Ecole de la 2ème chance - Fonctionnement 2021 - Convention - Décision - Autorisation

Monsieur Stéphane DELPEYRAT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

1. Présentation de l'organisme :

L'Ecole de la deuxième chance Bordeaux Métropole Aquitaine (E2C BMA) s'adresse à des jeunes de 18 à 25 ans ayant connu des ruptures scolaires pour des raisons personnelles, des difficultés scolaires ou une orientation par défaut. Ils sont, pour presque la totalité d'entre eux, sortis du système éducatif sans diplôme ou qualification.

Elle leur propose un parcours complet afin de leur permettre de préparer leur insertion dans l'emploi durable.

Chaque parcours respecte les principes suivants : positionnement, individualisation des parcours, orientation professionnelle, remise à niveau des compétences-clés, alternance en entreprise, évaluation des savoirs et compétences, apports de valeurs citoyennes et ouverture sur la connaissance du territoire (Bordeaux Métropole).

L'E2C BMA contribue à réduire les inégalités d'accès à l'emploi et favorise l'égalité des chances.

L'E2C BMA est donc un lieu de socialisation, qui contribue à la cohésion territoriale de Bordeaux métropole en améliorant le lien social et le vivre ensemble.

Le rayonnement national des Ecoles de la 2ème Chance permet à Bordeaux Métropole d'être associée à l'innovation sociale et à un développement économique prenant en compte les plus éloignés de l'emploi.

2. Bilan des actions menées sur l'exercice 2020 :

En 2020, le programme s'est focalisé sur l'intégration du numérique à des fins inclusives pour les jeunes stagiaires.

Quatre formateurs ont participé à la formation « solidarité numérique » proposée par Bordeaux Métropole afin d'offrir une réponse pertinente à la fracture numérique et deux projets ont été menés :

- Les voyageurs du numérique avec la bibliothèque Mériadeck. Les stagiaires de l'E2C ont été formés pour réaliser des ateliers de sensibilisation aux risques liés à Internet.
- Le hackathon sur la citoyenneté numérique. Les stagiaires de l'E2C ont participé à une rencontre créative pour construire le vivre ensemble du numérique. Ils ont remporté le premier prix grâce à leur projet de site contre le cyberharcèlement

Dans les pratiques pédagogiques :

L'Espace « serious game » a vu le jour, son nom provisoire est l'Espace Compétences. Dans cet espace est privilégié l'accès aux compétences transversales en lien avec l'informatique avec une plateforme de formation assistée par ordinateur qui permet de valider des compétences sur le nouveau référentiel E2C. Deux salles équipées d'ordinateurs et une salle mixte (25 ordinateurs) ont été aménagées.

Dans les modalités de travail :

Le suivi des stagiaires et les dossiers pédagogiques sont en cours de dématérialisation, la plateforme de suivi de parcours « Cyclise » permet de réduire l'utilisation de papier. La pratique quotidienne de l'informatique a été développée et les formateurs sont désormais disponibles sur une application dédiée pour communiquer avec les stagiaires.

Les stagiaires ont accès depuis septembre à leur planning hebdomadaire sur internet

Dans les réseaux sociaux et les outils de communication :

L'identité numérique de l'AFEPT et de l'E2C Bordeaux a été modifiée avec une présence sur la toile plus importante, un accès plus direct aux informations et l'apparition du nouveau site internet de l'AFEPT comprenant l'E2C Bordeaux.

L'E2C est toujours présent sur les réseaux sociaux via Tweeter et Facebook.

3. Programme d'action pour l'année 2021 :

Une année pour créer/explorer de nouvelles approches partenariales avec comme propositions :

Allez vers l'entreprise

L'Entreprise est au cœur de l'E2C depuis sa création. Plus de 350 structures ont accueilli des stagiaires et une moyenne de 400 stages sont réalisés par an.

En 2021, L'E2C Bordeaux va développer ses liens avec les entreprises avec l'embauche d'un chargé de relations entreprises pour gérer et animer le réseau. Le but est de dynamiser les partenariats et lutter contre les inégalités d'accès à l'emploi.

- Implication des grands groupes auprès des stagiaires de l'E2C : intervention sur les savoirs-être, les entretiens professionnels, les simulations d'embauche, les stages en entreprise ou les contrats de travail.
- Création d'une identité « entreprise partenaire E2C Bordeaux » afin de valoriser les entreprises engagées avec une communication spécifique.
- Organisation d'un moment fort lié à la place de l'entreprise dans l'insertion professionnelle (séminaire, colloque...)

Allez vers les « invisibles »

L'E2C a développé sa notoriété auprès de ses publics et est en mesure d'aider les acteurs sociaux à se rapprocher des jeunes éloignés des institutions, les « invisibles ».

- Intégration des comités de liaison inter partenaires (CLIP) organisés par la Mairie de Bordeaux.
- Création des liens de travail avec les centres sociaux en proposant des actions.
- Ouverture de l'E2C en offrant la possibilité à des jeunes de faire des immersions.

L'année 2021 doit poser de nouvelles relations partenariales : réinventer les relations historiques et s'ouvrir à de nouvelles pratiques.

Avec l'apparition de la crise sanitaire liée au Covid 19, l'E2C33 a pour objectif majeur la réduction de la fracture numérique qui touche les partenariats naissants avec les « invisibles ». L'année 2021 doit permettre de finaliser la mise en place d'un espace numérique réservé à l'usage quotidien des stagiaires.

4. Plan de financement :

Bordeaux Métropole a soutenu cette association pour un montant de 89 000 € en 2015, pour un montant de 84 000 € en 2016, pour un montant de 60 000 € en 2017, 2018 et pour un montant de 58 000 € en 2019 et 2020.

Indicateurs d'évolution

	2020	2019	2018	2017
Charges de personnel	73,6	73,6 %	73,6 %	68,8 %
Participation BM*	9,1 %*	8,8 %	9,1 %	9,7%
Participations autres	Etat : 30 % FSE : 52,6 % Région : 7,6 % Autre : 0,8 %	Etat : 30 % FSE : 53,2 % Région : 7,6 % Autre : 0,5 %	Etat : 25,6 % FSE : 57,2 % Région : 7,6 %	Etat : 27,9 % FSE : 54,1 % Région : 8,1 %

*Sur la base d'une demande de subvention à hauteur de 60 000 €

Pour 2021, la demande exprimée auprès de notre collectivité est de 60 000 € sur un budget global de fonctionnement de 659 911 €.

Compte tenu de l'intérêt de l'action portée par l'E2C BMA, Bordeaux Métropole propose le maintien de l'effort consenti en 2020, à savoir une subvention de 58 000 € pour l'exercice 2021.

L'organisme se charge de rechercher les financements complémentaires en cas de non-obtention des montants de subvention sollicités, ou d'adapter son plan d'action en fonction des sommes collectées.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU les articles L5217-2 et L1611-4 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n° 2012/236 du 22 mai 2015 relative au Règlement d'intervention à vocation économique,

VU la délibération n° 2015/0252 du 29 mai 2015 adoptant le Règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,

VU la demande formulée par l'organisme en date du 7 septembre 2020,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE la demande de subvention de fonctionnement présentée par l'association pour la Formation et l'Education Permanente à Tivoli (AFEPT) au titre de l'année 2021 est recevable au regard de son programme d'actions en faveur de l'Ecole de la deuxième chance, qui contribue au développement de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes sur la Métropole Bordelaise.

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention de 58 000 € en faveur de l'association pour la formation et l'éducation permanente Tivoli (AFEPT) pour la réalisation de son programme d'actions 2021.

Article 2 : d'autoriser, Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer la convention ci-annexée et tout acte afférent, précisant les conditions de la subvention accordée ;

Article 3 : d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal de l'exercice en cours, chapitre 65 - article 65748 - fonction 61.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 25 juin 2021

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 28 JUIN 2021	Pour expédition conforme, le Vice-président,
PUBLIÉ LE : 28 JUIN 2021	Monsieur Stéphane DELPEYRAT